

Réexamen de la politique commerciale et réforme de la PAC : inconsistances et incohérences

La Commission européenne a récemment publié une communication « **Réexamen de la politique commerciale – Une politique commerciale ouverte, durable et ferme** », dans laquelle elle affirme que l’Europe a besoin d’une nouvelle stratégie en matière de politique commerciale afin de « soutenir la réalisation de ses objectifs de politique intérieure et extérieure et de favoriser une plus grande durabilité ».

Les institutions ont dégagé trois objectifs clés et six axes de travail principaux (énoncés plus bas) qu’elles prévoient de traiter en priorité dans la réforme de la politique commerciale européenne. Dans le cadre du premier objectif « Soutenir la reprise et la transformation en profondeur de l’économie de l’UE conformément aux objectifs qu’elle s’est fixés concernant le numérique et la protection de l’environnement », et gardant à l’esprit l’importance de l’agriculture dans la stratégie « De la ferme à la table » et la stratégie en faveur de la biodiversité, bases des objectifs écologiques définis dans le Pacte vert, il semble essentiel d’examiner de plus près les liens entre la politique agricole commune (PAC) et les règlements commerciaux de l’UE, afin d’évaluer la cohérence et la compatibilité des deux.

Objectifs de la politique commerciale	Objectifs de la PAC
<ul style="list-style-type: none"> ● Soutenir la reprise et la transformation en profondeur de l’économie de l’UE conformément aux objectifs qu’elle s’est fixés concernant le numérique et la protection de l’environnement. ● Façonner les règles mondiales pour qu’elles permettent une mondialisation plus durable et plus équitable. ● Renforcer la capacité de l’UE à défendre ses intérêts et à faire valoir ses droits, y compris de manière autonome si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Garantir aux agriculteur·rice·s un revenu juste ; ● Augmenter la compétitivité ; ● Rééquilibrer le pouvoir dans la chaîne alimentaire ; ● Agir contre le changement climatique ; ● Prendre soin de l’environnement ; ● Préserver les paysages et la biodiversité ; ● Soutenir le renouvellement générationnel ; ● Dynamiser les zones rurales ; ● Protéger la qualité de la nourriture et de la santé.
<p>Quelques points spécifiques sur lesquels se concentrer pour atteindre les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réforme de l’OMC : faire avancer la réforme de l’OMC dans toutes ses fonctions en l’améliorant et l’actualisant pour refléter les réalités du 	<p>Quelques points spécifiques sur lesquels se concentrer pour atteindre les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience avec la PAC (ex : plafonnements, paiements redistributifs, etc.) mais aussi avec une

commerce d'aujourd'hui.

- **Soutien de la transition écologique et promotion de chaînes de valeur responsables et durables** : Établissement d'un cadre multilatéral amélioré, mise en œuvre des engagements visant à promouvoir le respect des droits fondamentaux de l'homme et du travail, application des engagements en matière de commerce et de développement durable, garantie de la conformité des importations avec la réglementation et les normes européennes pertinentes, promotion de chaînes de valeur durables et responsables.
- **Soutien de la transition numérique et du commerce des services** : le cadre global des règles internationales doit être mis à jour, des normes et des règles mondiales plus ambitieuses, une approche ouverte mais ferme de la gestion des données basée sur les valeurs et les intérêts européens.
- **Renforcement de l'influence de l'UE sur le plan réglementaire** : adopter une attitude plus proactive lors de l'élaboration de nouvelles réglementations afin d'être mieux à même de promouvoir les approches réglementaires de l'UE dans le monde entier
- **Renforcement des partenariats de l'UE avec les pays voisins, les pays concernés par l'élargissement et l'Afrique** : faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir ses partenaires dans leurs efforts pour se remettre de l'impact de la pandémie de COVID-19 et pour parvenir à un développement durable, en approfondissant et en élargissant les accords commerciaux existants avec les communautés économiques régionales africaines.

série de politiques nationales en plus de la PAC.

- Le développement d'un cadre politique commun et le marché unique contribue à minimiser les distorsions potentielles de la concurrence.
- Accroître la compétitivité et la productivité agricole grâce à des programmes de recherche et d'innovation, aux nouvelles technologies, au développement rural et aux infrastructures ; grâce aussi à des systèmes de conseil efficaces et à la formation continue des chefs d'exploitation.
- Renforcer la position des agriculteurs dans les chaînes de valeur en améliorant la coopération entre les agriculteurs, en renforçant les synergies au sein des chaînes de valeur, en soutenant le développement de modèles de production axés sur le marché, en encourageant la recherche et l'innovation, en augmentant la transparence du marché et en garantissant des mécanismes efficaces contre les pratiques commerciales déloyales (PCD).
- Modifier les pratiques agricoles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, par exemple en utilisant des technologies d'atténuation, en créant des puits de carbone grâce à une meilleure gestion des sols, en produisant de la biomasse, en réduisant l'intensité des combustibles fossiles dans la production agricole et en réduisant les pertes et les déchets de production agricole.
- Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, le sol et l'air

<ul style="list-style-type: none"> ● Insistance accrue de l'UE sur la mise en œuvre et le contrôle du respect des accords commerciaux et mise en place de conditions de concurrence équitables : application résolue de ses engagements en matière d'accès aux marchés et de développement durable, en contrôlant la mise en œuvre et l'application correcte des accords commerciaux de l'UE ; proposer un instrument juridique pour remédier aux distorsions causées par les subventions étrangères sur le marché intérieur de l'UE. 	<p>et contribuer à la protection de la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Soutenir les jeunes agriculteurs, qui sont confrontés à des défis importants, tels que la faible disponibilité des terres, les prix élevés des terres et la faible rentabilité, l'accès difficile au crédit et le manque de connaissances et de formation. ● Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable. ● Améliorer la réponse de l'agriculture de l'UE aux demandes sociétales en matière d'alimentation et de santé, y compris des aliments sûrs, nutritifs et durables, la réduction du gaspillage alimentaire, ainsi que le bien-être des animaux. ● Garantir la sécurité de la chaîne alimentaire, qui est indirectement affectée par le bien-être des animaux, et en particulier ceux élevés pour la production alimentaire, au vu des liens étroits entre bien-être et santé animale et les maladies d'origine alimentaire.
---	--

L'un des domaines de travail identifiés par la Commission est la réforme des règles et des pratiques de l'OMC afin qu'elles soient actualisées et améliorées pour refléter les réalités commerciales d'aujourd'hui et soutenir la reprise et le développement économiques, ainsi que la durabilité environnementale et sociale. Pour la Coopération Européenne Via Campesina (ECVC), cette mise à jour est également très importante, en particulier dans le contexte d'une pandémie qui a mis en évidence les risques et les limites d'un système alimentaire mondialisé, à la fois en Europe mais aussi dans les pays tiers actuellement dépendants d'un système alimentaire basé sur l'import-export.

Il est important de noter que, pour ECVC, l'alimentation n'est pas une marchandise ou un outil économique permettant de faire du profit. Au contraire, il s'agit d'un droit fondamental qui doit être traité comme tel. La souveraineté alimentaire, autrement dit la capacité politique de légiférer sur l'agriculture et l'alimentation, assurant ainsi aux peuples le pouvoir d'être autonomes et d'avoir accès à des aliments produits localement, sains, frais et culturellement appropriés, n'est pas quelque chose qui devrait être mis en vente. Pour atteindre les objectifs et les priorités de la PAC, il est

nécessaire de se conformer à l'une des plus importantes revendications de La Via Campesina : exclure l'alimentation et l'agriculture des accords de libre-échange.

Actuellement, il existe une incohérence entre les objectifs de la PAC et des systèmes alimentaires basés sur un modèle d'exportation-importation, du fait de l'intégration de l'alimentation et de l'agriculture dans l'OMC et dans les ALE. Afin de "renforcer la position des agriculteur-riche-s dans les chaînes de valeur", et de "promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales", il est nécessaire de réguler les marchés, les rémunérations et de prendre des mesures pour relocaliser et contrôler la production et raccourcir les circuits alimentaires. Encourager les producteurs à expédier des denrées alimentaires à l'autre bout du monde ne nous rapproche certainement pas de la mise en œuvre de ces mesures, ; ce n'est certainement pas un exemple de "gestion durable des ressources" ou de "changements dans les pratiques agricoles pour atténuer les GES" (Gaz à effet de serre) compte tenu de l'impact environnemental du stockage et du transport associés. Néanmoins, dans ses déclarations sur la nécessité d'utiliser le potentiel des marchés locaux, la position du Commissaire à l'agriculture montre à ECVC une opportunité et une ouverture au changement. Dans le processus d'approbation des plans stratégiques nationaux de la PAC, la Commission s'est engagée à donner la préférence aux circuits courts et aux alternatives au commerce à longue distance, car il s'agit également d'un objectif climatique. La distance de la ferme à la table, qui est actuellement d'environ 150 km, doit être réduite.

Les ALE sont un obstacle pour de nouvelles politiques publiques visant à améliorer les systèmes alimentaires en termes de qualité, de sécurité alimentaire, de durabilité environnementale, d'inclusion sociale et du développement rural. Alors que les États membres sont invités à faire cela précisément et à apporter des changements réels et sérieux dans le cadre de leurs plans stratégiques nationaux de la PAC. La priorité, lorsqu'il s'agit de décider comment nous produisons nos aliments, devrait être de fournir à la population une alimentation saine, suffisante, sûre, durable et souveraine. Le profit ne peut plus passer en premier lieu ; et avec la politique des accords de libre-échange, les institutions européennes doivent donner le ton pour encourager les États membres à mettre en œuvre une politique nationale suffisante dans le cadre de la PAC et au-delà.

De même, dans sa communication sur la révision de sa politique commerciale, la Commission s'est engagée à continuer à soutenir "le secteur agricole et agroalimentaire de l'UE, composé principalement de PME, en mettant l'accent sur la promotion de la durabilité et de la qualité des produits, pour en faire un porte-drapeau du système alimentaire durable de l'UE". Cependant, cet engagement n'a pas été étendu aux mesures approuvées par le Conseil et le Parlement dans le cadre de la réforme de la PAC. Si l'on considère le régime des petits agriculteurs, le soutien a été limité à un plafond de 1250 € de paiements redistributifs non obligatoires, tandis que le plafonnement et la dégressivité pour les grands bénéficiaires de la PAC n'ont pas été rendus obligatoires pour les États membres. Il est irréaliste de penser que les petits et moyens agriculteurs peuvent planifier ou adapter leurs pratiques, ou même continuer à exercer leur métier, si la PAC ne parvient pas à leur assurer une part équitable des subventions et des aides. Selon la PAC, bon nombre de petites et moyennes exploitations que la Commission promet de soutenir dans le cadre de la politique

commerciale sont considérées comme trop petites pour bénéficier d'un soutien. En outre, alors que la PAC souligne l'importance de soutenir la résilience et la position des agriculteur-riche-s, par exemple par le biais du "développement rural et des infrastructures", ou encore de "systèmes de conseil efficaces et de la formation continue" et de solutions pour lutter contre "l'accès difficile au crédit", la Déclaration sur la Politique Commerciale insiste sur la façon dont la révolution numérique va changer la nature du commerce, "soutenue par la protection de la propriété intellectuelle (PI)". Il est particulièrement dangereux de penser que le commerce peut évoluer et devenir plus durable sur le plan environnemental et soutenir les agriculteurs grâce à l'innovation favorisée par la protection de la propriété intellectuelle alors que cette même "protection" empêche l'accès des agriculteurs aux semences ou, plus largement, l'accès aux vaccins dans les pays du Sud.

En outre, la Commission affirme que, grâce à son ouverture, à son engagement mondial et à sa coopération, l'UE travaille avec ses partenaires pour garantir le respect des valeurs universelles - les normes fondamentales du travail et la protection sociale conformément au pilier européen des droits sociaux, l'égalité des sexes, la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité. Par exemple, l'une des principales actions et domaines de travail mise en évidence dans la Politique Commerciale révisée consiste à veiller à ce que "les importations soient conformes aux réglementations et normes européennes pertinentes". Malheureusement, et encore une fois de manière incohérente, l'interdiction d'importer des produits contenant des pesticides non autorisés en Europe (article 188 bis) n'a pas été adoptée lors des récentes négociations sur la réforme de la PAC. Le Conseil a refusé de soumettre les importations à la réglementation européenne sur les pesticides, tournant le dos aux citoyens européens sur une question aussi cruciale que la sécurité alimentaire.

Si l'UE continue à "renforcer les relations avec les pays d'Europe et d'ailleurs et à approfondir l'engagement avec les États africains", comme le souligne la Déclaration de Politique Commerciale, mais qu'elle ne parvient pas à approuver et à mettre en œuvre des mesures dans d'autres politiques telles que la PAC, le Pacte vert et la stratégie "De la ferme à la table", et vice versa, alors il y aura incohérence entre ces piliers de la politique de l'UE ; et d'autres acteurs, tels que les acteurs industriels et les investisseurs privés, continueront à fixer les normes et à utiliser leur pouvoir pour faire du profit pour quelques-uns, au détriment du progrès pour le plus grand nombre.

S'il existe de nombreuses incohérences entre la PAC et la révision de la politique commerciale, une conclusion peut être tirée de ces deux documents. Il n'y a pas assez d'ambition pour changer la situation actuelle. Il n'y a pas de vision cohérente sur les politiques de l'UE, ni d'engagement de mettre en place des mesures plus fortes en conformité avec le Pacte vert et la stratégie « De la ferme à la table », ni d'engagement réel pour un changement de paradigme tellement nécessaire pour la transition vers une agriculture durable.

Les institutions doivent écouter la voix des communautés et des organisations paysannes dans les zones rurales pour prendre des décisions politiques holistiques qui changent l'orientation de la politique commerciale vers un développement durable et local, soutenu par une PAC cohérente et consistante au niveau de l'UE et des plans stratégiques nationaux ambitieux au niveau des États membres. L'avenir des petits et moyens producteurs européens, et donc la santé et le bien-être de tous les citoyens qu'ils nourrissent, en dépendent.